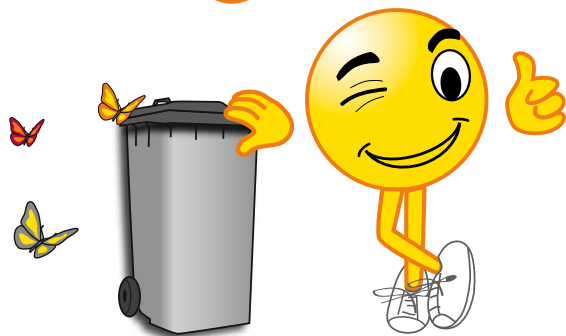


"Jeter -
c'est + Malin"



REDEVANCE INCITATIVE

Factures simulées : ce qui va changer

Le 1^{er} janvier 2016, la redevance incitative entrera en vigueur : votre facture déchets reposera sur un nouveau mode de calcul basé sur le nombre de présentation de votre poubelle grise à la collecte. Cet été, l'envoi aux usagers d'une facture simulée a permis au Sicoval de prendre en compte vos remarques et vos préoccupations, et de procéder à des changements. Explications.

Simplification de la tarification

- La part fixe* dépend uniquement du volume de votre poubelle grise
- La part incitative sera calculée à partir de la 1^{re} levée

Abattement pour les foyers d'une personne

- 117 €/an pour les personnes seules habitant à Ramonville-Saint-Agne et Castanet-Tolosan (le mode de ramassage étant différent des autres communes)
- 90€/par an pour les personnes seules habitant sur les autres communes
- Faire parvenir un justificatif (taxe d'habitation)

Abattement pour les personnes dépendantes

- Abattement prévu pour les personnes ayant besoin de protections anatomiques
- 50€/an
- Faire parvenir un justificatif (certificat médical)

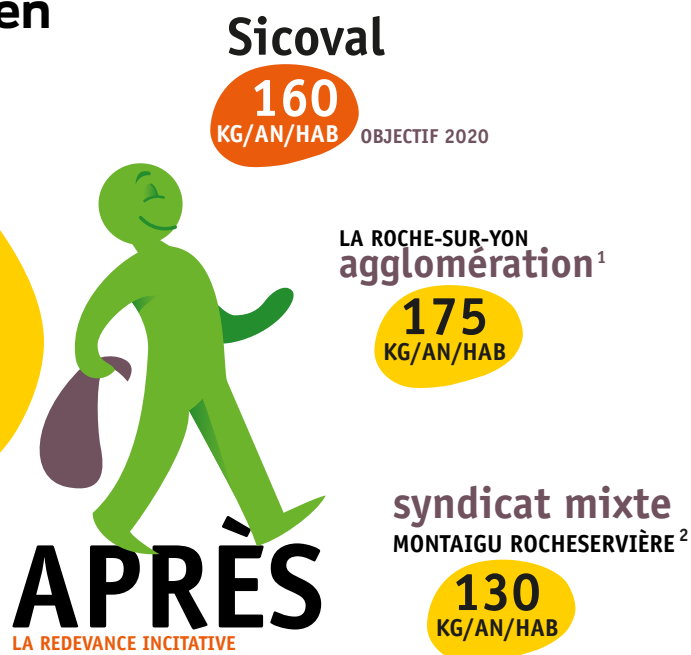
Mise à disposition de poubelles de 80 litres

- Possibilité pour les foyers de 2 personnes de se doter d'une poubelle de 80 litres, ce qui permettra de diminuer la facture

** La part fixe finance les déchetteries du territoire, les coûts de collecte et de traitement de vos déchets recyclables et spéciaux (emballages, verre, vêtements...), les frais d'exploitation (livraison de bacs, broyage à domicile, déchetterie professionnelle...) et toutes les actions de sensibilisation (animations scolaires...) et toutes les actions de prévention pour encourager la réduction de vos déchets.*

La redevance incitative, ça marche !

La preuve **par l'exemple vendéen**



Redevance incitative : ¹ depuis 2011
² depuis 1999



un bac **adapté**,
sorti **moins souvent**
= **je maîtrise** ma facture !

**Des efforts
déjà récompensés :**

70 % de factures stables
ou en baisse grâce à vous

Connectés

**Facture :
pas de hausse
depuis 2003**

- **245 € en 2003**
- **240 € en 2014**

montant annuel de la
facture pour un foyer
de 3 personnes*

(pour les communes avec
une collecte par semaine)

Ce qu'il faut savoir



Et si je vis
en maison
individuelle ?

Que faire pour que ma facture n'augmente pas ?

- Ne sortez votre poubelle qu'en moyenne **2 fois par mois**.
- Ne sortez votre poubelle que **quand elle est pleine**.
- Si besoin, **changez la taille de votre poubelle**. C'est gratuit ! À titre indicatif, la production moyenne de déchets (poubelle grise) sur le Sicoval est de 15 à 20 litres par personne et par semaine.

La collecte du bac à couvercle jaune est-elle aussi facturée au nombre de levées ?

Non. Le coût de collecte de ce bac, réservé au tri sélectif, est compris dans la part fixe.



Et si je
vis en
immeuble ?

**Comment la redevance
incitative va-t-elle s'appliquer ?**

Votre syndic ou gestionnaire recevra
une facture globale et la répercutera sur les
charges de chaque logement.

**Pour prendre en compte cette particularité, un
abattement de 30 € par logement sera appliqué
sur l'abonnement.**

Depuis 2008, le coût
de l'incinération des ordures
ménagères a augmenté de
32 % et leur collecte
de **27 %**, et pourtant
vos factures n'ont pas
augmenté !



Flashez pour plus d'infos !

Pourquoi la redevance incitative ?

Aujourd'hui, le Sicoval a le choix entre répercuter les augmentations annuelles sur tous les foyers ou les faire supporter à ceux qui produisent le plus de déchets non recyclables. C'est cette dernière option qui a été retenue.

Une solution efficace
pour réduire mes déchets
le COMPOSTAGE
individuel ou collectif

Une **nouvelle facture simulée** vous sera
adressée en novembre. Un numéro spécial
sera en service pour répondre à vos questions.

Vos contacts dès maintenant :

www.sicoval.fr

(simulez votre facture en ligne)

0 805 400 605

relation.usagers@sicoval.fr